



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 22 février 2023

L'État met en place une aide aux structures culturelles labellisées face à la hausse généralisée des coûts de l'énergie.

Face à la hausse généralisée des coûts de l'énergie, l'État a mis en place un certain nombre d'aides transversales (bouclier tarifaire, prix garantis, amortisseur électricité...) dont peut également bénéficier le secteur culturel.

La situation de certains lieux culturels demeure très critique et la ministre de la Culture avait annoncé à la fin de l'année dernière qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté aux structures les plus en difficulté parmi celles subventionnées par le Ministère au titre de ses "labels" : opéras nationaux, orchestres nationaux, centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, scènes nationales, scènes de musiques actuelles, fonds régionaux d'art contemporain ou encore centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public.

Le soutien apporté par le ministère de la culture correspond en moyenne à 30 % du surcoût énergie et vient en complément des aides transversales de l'État et du soutien apporté par les collectivités territoriales lorsque c'est le cas.

Dans la région Nouvelle-Aquitaine, 20 structures sont aidées parmi lesquelles :

- Le Théâtre Auditorium Poitiers, Scène Nationale : une aide à hauteur de 60 000 € (hors aides transversales)